



Assemblée générale

Distr. générale
9 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Points 126 et 151 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et sur le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (A/57/682) et sur les projets de budget initial et révisé (A/57/683 et Add.1) de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004. Il était également saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le contrat passé pour la prestation de services aéroportuaires à la MONUC (A/57/756). À l'occasion de l'examen de ces rapports, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, notamment son Représentant spécial adjoint et le Directeur de l'administration de la Mission, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements.

2. Le mandat de la MONUC est énoncé au paragraphe 7 de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 24 février 2000. Dans cette résolution, le Conseil a autorisé, pour renforcer la MONUC, le déploiement d'un effectif militaire pouvant compter jusqu'à 5 537 personnes, y compris 500 observateurs, ou davantage, si le Secrétaire général le jugeait nécessaire. Dans sa résolution 1355



(2001) du 15 juin 2001, le Conseil a ultérieurement autorisé l'élargissement de la composante civile, la création d'une composante de police civile et le renforcement des capacités d'appui logistique de la MONUC. Par sa résolution 1417 (2002) du 14 juin 2002, il a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 30 juin 2003. Dans sa résolution 1445 (2002) du 4 décembre 2002, le Conseil a autorisé l'expansion de la MONUC, en précisant que l'effectif militaire pourrait être porté jusqu'à 8 700 personnes et se composerait essentiellement de deux forces d'intervention qui seraient déployées par étapes, étant entendu que la deuxième force serait déployée lorsque le Secrétaire général serait en mesure d'informer le Conseil que la première avait été déployée avec succès mais ne pouvait assurer à elle seule, avec les moyens à sa disposition, les opérations de désarmement, de démobilisation et de rapatriement.

3. Le Comité consultatif croit comprendre que le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité, en mai, un rapport contenant des recommandations pour l'élargissement du rôle de la MONUC. Il a été informé qu'en vertu de ces recommandations, la MONUC serait chargée, en plus de ses tâches actuelles, d'appuyer la transition politique, conformément à l'Accord global conclu par les parties congolaises le 17 décembre 2002. Du fait de cette évolution, il est prévu de présenter avant la fin de 2003 de nouvelles propositions budgétaires qui tiendront compte des décisions prises par le Conseil de sécurité. Dans l'intervalle, le Comité recommande de ne pas modifier l'enveloppe budgétaire, dont le montant brut s'élève à 582 millions de dollars, pas plus que la dotation en effectifs, qui compte actuellement 1 695 postes. Il demande que dans le nouveau budget pour 2003/04, tous les postes soient dûment justifiés en fonction du nouveau concept d'opérations ainsi que de l'organigramme et du volume de travail en résultant. Le Comité a eu de longues discussions avec le Secrétariat au sujet des propositions budgétaires initiales et révisées. Vu l'évolution de la situation, il a décidé de ne pas présenter d'observations ni de recommandations dans la partie principale de son rapport, mais de joindre en annexe un certain nombre d'observations importantes qui devront être prises en considération lors de l'examen du nouveau projet de budget. Le Secrétariat devra également en tenir compte lorsqu'il établira ses nouvelles propositions budgétaires pour 2003/04.

Recommandations du Comité consultatif

4. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 figure au paragraphe 26 du rapport sur l'exécution du budget (A/57/682). Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition formulée par le Secrétaire général à l'alinéa a) du paragraphe 26 de ce rapport. Il recommande également que le reliquat de 20 173 000 dollars visé à l'alinéa b) du paragraphe 26, augmenté du montant de 22 985 000 dollars mentionné à l'alinéa c) du même paragraphe, qui représente les intérêts créditeurs et autres recettes et ajustements, soit porté au crédit des États Membres selon les modalités que l'Assemblée aura déterminées.

5. En ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 582 millions de dollars (montant net : 572 289 264 dollars) et de le mettre en recouvrement à

raison d'un montant brut de 48,5 millions de dollars par mois (montant net : 47 690 772 dollars), en attendant la présentation d'un nouveau budget pour 2003/04.

Annexe

Observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et sur le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

I. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002

1. Dans sa résolution 56/252 B du 27 mars 2002, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour financer les dépenses de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, un crédit d'un montant brut de 56 757 600 dollars (montant net : 57 229 300 dollars) qui s'ajoutait au crédit d'un montant brut de 405 717 014 dollars (montant net : 396 667 307 dollars) ouvert pour la période allant du 1er juillet 2001 au 31 mars 2002, comprenant le crédit d'un montant brut de 11 611 699 dollars (montant net : 10 347 914 dollars) destiné au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et celui d'un montant brut de 862 915 dollars (montant net : 774 893 dollars) destiné à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) qu'elle avait ouverts et mis en recouvrement dans ses résolutions 55/275 du 14 juin 2001 et 56/252 A du 24 décembre 2001.

2. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MONUC pour 2001/02 (A/57/682, sect. II.A), le montant brut des dépenses de l'exercice s'est élevé à 388 827 000 dollars (montant net : 382 049 400 dollars). Le solde inutilisé se chiffre à 61 173 000 dollars, soit 13,6 % du montant brut réparti. Le Comité consultatif a été informé que l'essentiel de ce solde s'explique par des retards dans le déploiement des contingents, une proportion de postes vacants plus forte que prévu aussi bien pour le personnel international que pour le personnel recruté dans le pays, l'emploi de personnel international à un niveau moins élevé que prévu et des économies au titre des transports terrestres, des transports aériens et des transports fluviaux du fait, respectivement, que les véhicules nécessaires ont été prélevés sur les stocks, que le nombre d'avions déployés a été inférieur aux prévisions et que le retard pris dans l'ouverture du fleuve Congo a réduit le trafic fluvial.

3. Le Comité consultatif rappelle que le montant brut des dépenses prévues dans le budget initial pour l'exercice 2001/02 (voir A/56/660) s'élevait à 537,1 millions de dollars. Il avait recommandé à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 450 millions de dollars, soit une réduction de 87,1 millions de dollars (voir A/56/845, par. 83), ce qu'elle avait fait dans ses résolutions 55/275 et 56/252 A et B. Le montant effectif des dépenses, qui est de 388,8 millions de dollars, est donc inférieur de 148 millions de dollars environ, ou 28 %, au montant de 537,1 millions de dollars initialement prévu pour l'exercice.

4. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, les dépenses de l'exercice se terminant le 30 juin 2003 se chiffraient à 275,9 millions de dollars alors que le montant réparti atteint 581,9 millions de dollars. Il s'attend donc également à une sous-utilisation importante des crédits ouverts pour l'exercice en cours. Les prévisions de dépenses initiales s'élevaient à 603,9 millions de dollars, montant que le Comité avait recommandé de réduire de 22 millions de dollars pour le ramener à 581,9 millions (voir A/56/887/Add.11, par. 74).

5. Le Comité consultatif constate une tendance à surestimer les dépenses de cette mission. En dépit des réductions qu'il a recommandées, il reste toujours d'importants soldes inutilisés, ce qui témoigne d'un manque de réalisme dans l'établissement des prévisions budgétaires. Cela signifie aussi que les chiffres ayant servi à établir le projet de budget pour 2003/04 sont surestimés.

6. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que sur les 126 768 914 dollars d'engagements non réglés au 30 juin 2002, 48 669 986 dollars figuraient encore dans les comptes au 28 février 2003. Il note à la section II.B du rapport sur l'exécution du budget que le montant total des autres recettes et ajustements de l'exercice s'élève à 22 985 000 dollars et comprend 4 114 000 dollars d'intérêts créditeurs, 450 000 dollars de recettes diverses et 18 421 000 dollars d'économies résultant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs.

7. Le Comité consultatif estime que le volume important des engagements non réglés et des économies réalisées par la Mission au titre d'engagements d'exercices antérieurs est le signe d'un manque de rigueur dans l'engagement de dépenses et de carences dans l'exécution et le suivi du budget. Il a fait des observations à ce propos dans son rapport général sur le financement des opérations de maintien de la paix (A/57/772).

8. Les observations du Comité consultatif concernant les renseignements donnés sur les différents objets de dépenses dans le rapport sur l'exécution du budget figurent dans les paragraphes pertinents du présent rapport relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir également A/57/772 pour les observations du Comité concernant la présentation).

II. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2003, un montant total de 1 254 700 000 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC depuis sa création. Le montant des quotes-parts versées s'élevant à 818,9 millions de dollars, un solde de 435,8 millions de dollars restait dû à cette date. La Mission disposait de 291 400 dollars de liquidités et ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 se chiffraient à 48,7 millions de dollars.

10. En ce qui concerne le remboursement du coût des contingents et des unités de police constituées, le Comité consultatif a été informé que le montant total des paiements effectués s'élevait à 64 015 800 dollars au 31 décembre 2002 et que 8 381 800 dollars étaient dus à ce titre pour la période allant du 1er janvier au 28 février 2003. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, on lui a

indiqué qu'au 28 février 2003, un montant de 4 503 700 dollars avait été remboursé à ce titre et qu'on estimait à 32 267 900 dollars le montant restant dû, les engagements non réglés s'élevant à 35 922 500 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, deux demandes avaient donné lieu au paiement d'un montant total de 100 000 dollars au 28 février 2003, 13 autres étaient en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 587 000 dollars.

11. Le Comité consultatif a été informé que le tableau d'effectifs de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 se présentait comme suit au 28 février 2003 :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Écart</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	810	691	119	15,0
Membres des contingents	4 727	3 687	1 040	22,0
Membres de la police civile	100	50	50	50,0
Personnel international	720	577	143	19,8
Personnel local	763	674	89	11,7
Volontaires des Nations Unies	212	198	14	6,6
Total	7 332	5 877	1 455	19,8

12. On a communiqué au Comité consultatif l'estimation au 28 février 2003 des dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir appendice I). Leur montant brut s'élève à 275 853 200 dollars, alors que celui des crédits répartis est de 581 933 500 dollars.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

13. Le Secrétariat ayant présenté un grand nombre de documents distincts contenant des renseignements complémentaires, l'examen des rapports relatifs à cette mission s'est révélé particulièrement ardu. Le Comité a finalement reçu la plus grande partie des renseignements qu'il avait demandés, mais le complément d'information qu'il a reçu dans un premier temps laissait beaucoup à désirer à de nombreux égards. Il a eu des discussions à ce sujet avec le Secrétariat afin de s'assurer que, dorénavant, on lui fournirait en temps utile les informations détaillées correspondant à l'approche simplifiée.

14. On a compliqué inutilement l'examen du projet de budget révisé (A/57/683/Add.1) en indiquant les variations non plus par rapport aux montants alloués pour l'exercice en cours mais par rapport à ceux indiqués dans les prévisions initiales (A/57/683). Par exemple, il semble à la lecture de la section II.B.2 du budget révisé que 649 nouveaux postes sont demandés. Un examen plus attentif montre qu'en réalité ceux-ci s'ajoutent aux 91 postes déjà demandés dans les prévisions initiales, ce qui porte à 740 le nombre total des créations de postes envisagées, y compris pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif a demandé communication d'un tableau récapitulatif faisant apparaître les

prévisions révisées pour 2003/04 en regard des montants répartis pour 2002/03. Ce tableau a été annexé au présent document pour en faciliter la consultation (voir appendice II).

A. Mandat et résultats escomptés

15. Le Comité consultatif rappelle que les prévisions relatives à l'exercice en cours, qui se termine le 30 juin 2003, reposent sur l'hypothèse que le lancement de la troisième phase du déploiement de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo exigerait un effectif militaire de 6 387 personnes, qui pourrait comprendre jusqu'à 810 observateurs. La dotation en effectifs proposée pour cet exercice était fondée sur cette hypothèse. Comme il est indiqué au paragraphe 7 du projet de budget (A/56/897), la troisième phase doit être marquée par le retrait de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo et par le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des membres des groupes armés dans l'est du pays. Les documents présentés au Comité n'indiquent pas clairement où en est l'exécution de cette troisième phase.

16. Le Comité consultatif constate que les effectifs des contingents déployés restent inférieurs à ceux autorisés (voir par. 11 ci-dessus pour la proportion de postes actuellement occupés). Dans sa résolution 1445 (2002), le Conseil de sécurité a autorisé un effectif maximum de 8 700 personnes, dont 760 observateurs militaires. Le Comité a été informé que sur les 46 avions prévus dans le budget, 30 seulement avaient été déployés au 28 février 2003. On lui a expliqué, en réponse à sa demande d'éclaircissements, que l'un des 31 appareils indiqués pour la composante 4 dans le rapport sur l'exécution du budget (A/57/682) avait été rendu à son propriétaire, ce qui ramenait le total à 30.

17. Pas plus le projet de budget publié que les compléments d'information qui lui ont été communiqués par écrit ou par oral ne permettent au Comité consultatif de se faire une idée claire du rôle que la MONUC et ses partenaires doivent jouer dans l'exécution des tâches importantes que représentent le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion. Toutefois, le rôle de la MONUC et celui des deux forces d'intervention chargées de l'appuyer, qui compteront environ 1 700 personnes chacune, sont décrits dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 10 septembre 2002 (S/2002/1005, par. 31 à 40 et 48 à 54). Au paragraphe 74 de ce rapport, le Secrétaire général déclare que l'exécution effective de l'opération de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des groupes armés étrangers sera indispensable au règlement du conflit en République démocratique du Congo. Il recommande un peu plus loin de financer le coût de l'opération de désarmement, démobilisation et rapatriement au moyen des contributions mises en recouvrement et annonce qu'il encouragera les donateurs à verser des contributions volontaires à cet effet, afin de rembourser les dépenses imputées sur le budget statutaire.

18. Le Comité consultatif rappelle à ce sujet qu'au paragraphe 11 de sa résolution 1445 (2002), le Conseil de sécurité, se référant à l'opération de désarmement, démobilisation et rapatriement dans le cadre du nouveau concept d'opérations de la MONUC, a approuvé le mécanisme de financement intérimaire proposé, reconnu

qu'il importait d'aborder le problème du rapatriement des personnes à charge conjointement avec les anciens combattants et demandé à la communauté internationale de fournir des fonds à cet effet. Pas plus le document budgétaire que les renseignements complémentaires communiqués au Comité ne donnent d'informations sur le coût et autres incidences budgétaires de l'appui que la MONUC doit fournir aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion.

19. Le Comité consultatif note que les propositions formulées pour 2003/04 prévoient de ramener de 43 à 21 le nombre de postes de la Division du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion (voir A/57/683, sect. II.B.2, et A/57/683/Add.1, sect. II.B.2). Ayant demandé des éclaircissements sur les raisons de cette réduction, il a été informé que la Mission s'était attachée à rationaliser les activités de cette nature menées par ses différentes unités. C'est au niveau de celles-ci que les postes nécessaires sont maintenant prévus. Le Comité demande qu'à l'avenir, les documents budgétaires contiennent un exposé précis des activités menées par la MONUC pour appuyer le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion, de leurs incidences budgétaires et des effectifs nécessaires à leur exécution.

B. Ressources nécessaires

20. Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget révisé de la MONUC (A/57/683/Add.1, sect. II.A.1) que le montant brut des dépenses de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 est estimé à 634 768 900 dollars (montant net : 622 633 000 dollars), compte non tenu des contributions volontaires. Ce montant représente une augmentation de 9,1 % (52 835 400 dollars) par rapport au montant brut réparti pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, la variation se décomposant en une augmentation de 66 527 200 dollars (41,7 %) au titre des militaires et du personnel de police, une autre de 11 930 800 dollars (12,2 %) au titre du personnel civil et une diminution de 25 622 600 dollars (7,9 %) au titre des dépenses opérationnelles (voir A/57/683, sect. II.A.1, A/57/683/Add.1, sect. II.A.1, et appendice II ci-après).

1. Militaires et personnel de police

21. Selon le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2001/02 (A/57/682, résumé), les taux moyens de vacance de postes du personnel militaire se sont établis comme suit pour l'exercice : observateurs militaires, 35 %; contingents, 45 %; police civile, 47 %. La proportion de postes actuellement occupés est indiquée au paragraphe 11 ci-dessus. Dans le cas des contingents, le pourcentage de postes vacants augmenterait considérablement si l'on tenait compte des renforts autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1445 (2002) (3 213 militaires) pour porter l'effectif total à 7 940 personnes. Le Comité consultatif constate que le projet de budget révisé pour 2003/04 est fondé sur un effectif de 7 749 personnes, soit un taux de vacance de postes de 2,4 % (voir A/57/683/Add.1, sect. II.B.1). Il lui semble, au vu des taux actuels, que l'hypothèse selon laquelle, à part 2 % de leurs effectifs, les contingents auront été entièrement déployés le 1er juillet 2003 est excessivement optimiste, d'autant plus que le Conseil de sécurité a spécifié au paragraphe 10 de sa résolution 1445 (2002) que la deuxième force d'intervention serait déployée lorsque le Secrétaire général lui aurait indiqué que la première avait

été déployée avec succès mais qu'elle ne pouvait assurer seule, avec sa capacité existante, les opérations de désarmement, démobilisation et rapatriement.

22. Selon les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, un montant de 64,5 millions de dollars a été alloué à la Mission au titre des contingents pour l'exercice clos le 30 juin 2002. Les dépenses se sont élevées à 58,4 millions de dollars. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/57/682, par. 7) que, sur un effectif autorisé de 4 727 militaires, 2 606 en moyenne (55 %) ont été déployés pendant l'exercice. Le Comité s'est enquis des raisons pour lesquelles, malgré une telle proportion de postes vacants, les sommes effectivement remboursées au titre des contingents avaient atteint 35,6 millions de dollars, soit 92 % du montant alloué (38,6 millions de dollars). Il a été informé que les prévisions reposaient sur l'hypothèse d'un déploiement progressif des contingents et d'un effectif moyen de 3 081 militaires. Autrement dit, l'effectif moyen réel de l'exercice (2 606 personnes) représente 85 % de celui qui avait été prévu dans le budget.

23. Le Comité consultatif note que le montant au 28 février 2003 des dépenses engagées au titre des militaires et du personnel de police pendant l'exercice en cours s'élevait à 68 418 700 dollars, alors que le montant alloué est de 158 715 800 dollars (voir appendice I). Il remarque en particulier que, dans le cas des dépenses relatives aux contingents, 42 505 000 dollars avaient été dépensés alors que le montant alloué est de 103 996 600 dollars. Il rappelle qu'il avait recommandé d'approuver un montant de 187,3 millions de dollars au titre des militaires et du personnel de police (voir A/56/887/Add.11, par. 32). On lui a précisé, à sa demande, que l'écart entre le montant réparti indiqué ci-dessus et celui qu'il avait recommandé s'explique par le transfert de certains coûts, notamment celui des rations et du fret, à d'autres catégories de dépenses (voir par. 56 ci-après). Compte tenu du montant des dépenses effectives indiqué dans l'appendice I, le Comité estime que des économies considérables seront réalisées au titre des militaires et du personnel de police au cours de l'exercice 2002/03.

24. Pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, les dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police s'élèvent à 226 061 000 dollars, soit une augmentation de 66 527 200 dollars par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours (voir A/57/683, sect. II.A.1, et A/57/683/Add.1, sect. II.A.1). Cette augmentation est due en majeure partie au déploiement progressif des renforts autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1445 (2002) (voir A/57/683/Add.1, par. 35).

25. Les prévisions des dépenses relatives au personnel militaire pour 2003/04 ne comprennent pas le coût des rations ni du fret, deux postes de dépenses pour lesquels 17,2 millions de dollars et 11,9 millions de dollars, respectivement, ont été inclus au titre des fournitures, services et matériel divers. On a précisé au Comité que les estimations relatives aux rations n'incluaient pas le coût de l'acheminement de celles-ci à bord des avions du fournisseur, qui représente une dépense additionnelle de 7,2 millions de dollars. On lui a expliqué que cette omission était due au fait que le marché était toujours en cours de négociation au moment de l'élaboration du budget et que cette dépense de 7,2 millions de dollars serait financée au moyen des économies réalisées à d'autres rubriques.

26. Le Comité consultatif s'est étonné qu'il faille dépenser 7,2 millions de dollars pour faire transporter les rations par le fournisseur alors que la Mission a prévu de

louer 46 appareils. On lui a expliqué qu'il serait moins coûteux d'utiliser pour ce faire les avions du fournisseur que ceux de l'ONU. Cet argument ne l'a pas convaincu. Le Secrétariat devrait étudier de plus près la question et envisager des solutions de rechange. Les conclusions auxquelles il aura abouti devront être dûment justifiées dans le nouveau budget de la MONUC.

27. Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif estime possible de réduire considérablement les prévisions de dépenses relatives aux militaires et au personnel de police établies pour l'exercice 2003/04.

2. Personnel civil

28. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil pour 2003/04, qui concernent au total 2 435 personnes (849 fonctionnaires internationaux, 1 245 agents recrutés sur le plan national et 341 Volontaires des Nations Unies), se chiffrent à 109 879 500 dollars, soit une augmentation de 11 930 800 dollars ou 12,2 %, par rapport au montant alloué à ce titre pour 2002/03. Le budget pour 2003/04 représente une augmentation nette de 740 postes par rapport aux 1 695 postes approuvés pour 2002/03. Le Comité a été informé que les prévisions initiales (A/57/683) prenaient en compte un taux de vacance de postes de 20 % pour le personnel recruté sur le plan international et de 15 % pour le personnel recruté sur le plan national. Dans le cas des postes supplémentaires demandés dans les prévisions révisées (A/57/683/Add.1), un taux de vacance de 25 % a été appliqué au personnel international et un taux de 20 %, au personnel recruté dans le pays. Il n'a pas été appliqué de taux de vacance aux Volontaires des Nations Unies, ni dans les prévisions initiales, ni dans les prévisions révisées.

29. Sur la base des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité relève que, pour 2001/02, le taux de vacance moyen était de 38 % pour le personnel international (44 % pour les administrateurs et 35 % pour les agents des services généraux), 47 % pour le personnel recruté dans le pays et 61 % pour les Volontaires des Nations Unies. Ces taux élevés indiquent que la Mission éprouve de sérieuses difficultés à recruter du personnel civil et peuvent jeter des doutes sur la justification de certains des postes qui sont généralement vacants. Le Comité devrait être informé des raisons de ces taux de vacance élevés lorsqu'il examinera le nouveau budget pour 2003/04 (voir plus haut, par. 3 du rapport du Comité).

30. Le Comité a été informé que pour la période en cours (voir plus haut, par. 11), au 28 février 2003, 143 postes internationaux, 89 postes d'agent recruté dans le pays et 14 postes de Volontaire étaient vacants. Si l'on y ajoute 129 postes internationaux, 482 postes d'agent recruté dans le pays et 129 postes de Volontaire, les taux de vacance devraient passer à 32 % pour le personnel international, 46 % pour le personnel recruté dans le pays et 42 % pour les Volontaires des Nations Unies.

31. Compte tenu de l'expérience de la Mission qui est décrite plus haut et des délais de recrutement habituels, le Comité estime que les taux de vacance appliqués au projet de budget initial et au budget révisé visés plus haut au paragraphe 28 sont optimistes et seront une source de difficultés encore plus sérieuses en cas d'élargissement de la Mission.

32. Le Comité a demandé des précisions au sujet de l'utilisation de ressources allouées aux dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour

financer des postes de la MONUC. Il a été informé qu'en 2001/02, le compte du personnel temporaire avait servi à financer des postes d'agents locaux recrutés en tant que vacataires, qui ont occupé des postes approuvés en attendant que leurs contrats soient convertis en contrats à durée déterminée. Les coûts de certains vacataires locaux travaillant pour le compte de la MONUC à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ont également été imputés au compte du personnel temporaire autre que pour les réunions. Le Comité a été informé qu'il avait été mis fin à la pratique consistant à imputer ces dépenses de personnel au compte du personnel temporaire autre que pour les réunions et que, pendant l'exercice en cours, la Mission n'avait pas engagé de dépenses au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions.

33. Le Comité prend note des profondes modifications au tableau d'effectifs de certaines entités figurant à la section II.B du budget révisé (A/57/683/Add.1). À la Division de l'administration, pour laquelle 639 nouveaux postes sont demandés, les entités faisant l'objet des plus fortes augmentations sont la Section de la sécurité (140 nouveaux postes), la Section des services généraux (52 nouveaux postes), la Section des services médicaux (49 nouveaux postes), la Section des bâtiments et des services techniques (175 nouveaux postes), la Section du contrôle des mouvements (60 nouveaux postes) et la Section des transports (87 nouveaux postes). Le Comité s'est fait communiquer des précisions au sujet des postes actuellement vacants à la Mission (voir plus loin, appendice III). Les documents dont le Comité est saisi ne contiennent quasiment aucune justification concernant les nouveaux postes du point de vue du volume de travail et des fonctions. La justification figurant dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité pour ce qui est de l'augmentation des dépenses de personnel civil était la suivante : « changement dans la portée du mandat, augmentation des ressources nécessaires au titre de ... postes supplémentaires ». Pareille justification soulève de graves questions quant à la validité de la procédure budgétaire. Le Comité a demandé une explication détaillée au sujet de ces besoins supplémentaires, mais il n'a pas reçu de renseignements satisfaisants.

34. Ainsi qu'il ressort des paragraphes qui suivent, le tableau d'effectifs de la Mission (tant pour ce qui est des commandants militaires que du personnel civil) est pléthorique au sommet aux yeux du Comité consultatif. À ce propos, le Comité estime qu'il y aurait lieu de procéder à une étude de la structure hiérarchique de la Mission dans le cadre de l'établissement du nouveau budget pour 2003/04.

3. Dépenses opérationnelles

Installations et infrastructures

35. Le Comité relève que les dépenses à cette rubrique s'élevaient à 55,2 millions pour 2001/02, qu'un montant de 72 millions a été alloué pour 2002/03 et que les prévisions sont de 56,8 millions de dollars pour 2003/04. D'après les renseignements complémentaires qui ont été communiqués au Comité, les dépassements de dépenses à ce titre se sont chiffrés au total en 2001/02 à 12 millions de dollars, compensés par une sous-utilisation de 7,7 millions de dollars, soit un dépassement net de 4,3 millions de dollars. Le Comité s'inquiète de l'absence quasi totale d'explications à ce sujet. Il constate par exemple un dépassement de 4,5 millions de dollars au titre de l'achat de bâtiments préfabriqués pour les bureaux de secteur et les bureaux régionaux. Or, le budget pour cette

période ne contient pas de demande de crédit pour l'achat de bâtiments préfabriqués (voir A/56/660, annexe I.C, par. 11 à 15). En fait, le crédit demandé était de 9,9 millions de dollars au titre de la location d'installations diverses, dont quatre quartiers généraux de secteur et quatre centres de coordination. À l'annexe II.A du même document, un montant de 276 000 dollars était demandé pour la location d'installations à quatre quartiers généraux de secteur et quatre centres de coordination. Renseignements pris, le Comité a été informé que les bâtiments préfabriqués en question devaient être construits à Kisangani, Kindu, Bukava et Kananga, à cause de l'absence d'infrastructures adéquates dans les locaux prévus pour les nouveaux contingents.

36. Les dépassements de dépenses au titre de l'achat de générateurs, d'équipement d'hébergement et des services collectifs de distribution, des carburants et lubrifiants, des services de transformation, de rénovation et de construction et des pièces de rechange et fournitures pour un total de 5 221 400 dollars sont généralement justifiés dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif par « l'augmentation du nombre d'emplacements ». Compte tenu des chiffres cités plus haut concernant le déploiement et les taux de vacance pour les contingents et le personnel civil, les renseignements communiqués n'indiquent pas avec précision la raison de ces dépassements de dépenses. Ayant demandé des explications plus précises, le Comité a été informé que la Mission était répartie sur de nombreux emplacements, où les installations étaient bien souvent en très mauvais état et exigeaient d'importants travaux de réfection et des fournitures et services d'entretien supplémentaires.

Transports terrestres

37. Les prévisions au titre des transports terrestres pour 2003/04 se montent à 9 608 900 dollars. Le Comité constate, sur la base des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que le montant prévu pour la location de véhicules en 2003/04 a augmenté de 720 000 dollars par rapport au montant de 108 000 dollars alloué pour 2002/03. Il est indiqué dans le projet de budget révisé que l'accroissement est imputable à la nécessité de louer des véhicules supplémentaires pour appuyer les activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion (A/57/683/Add.1, par. 41).

38. Le Comité a été informé que l'achat de certains véhicules prévu pour 2003/04 avait été avancé et effectué en 2002/03. Renseignements pris, il est apparu que la procédure d'achat avait été engagée ou prévue en 2002/03 pour les véhicules ci-après, qui auraient dû être achetés en 2003/04 : sept véhicules de sauvetage et de lutte contre l'incendie d'intervention rapide et deux tracteurs destinés aux aéroports, sept chariots élévateurs, neuf tracteurs et quatre véhicules 4 x 4 de luxe.

Transports aériens

39. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2002, un montant de 84 356 300 dollars avait été dépensé, sur les 122 011 800 dollars répartis au titre des transports aériens. Au total, 33 aéronefs et 15 000 heures de vol avaient été budgétisés, et il y a eu 13 656 heures de vol effectives. Les dépenses au titre de la location et de l'exploitation d'hélicoptères se sont montées à 23,4 millions de dollars sur un montant réparti de 30,1 millions de dollars, la location et l'exploitation d'avions ayant représenté 28,3 millions sur un montant réparti de 38,2 millions de dollars.

Pour ce qui est des hélicoptères, 2 640 heures supplémentaires ont été enregistrées et pour les avions, 3 984 heures de moins que prévu ont été utilisées. Le Comité relève l'explication figurant dans le rapport sur l'exécution du budget, selon laquelle la diminution du nombre d'avions déployés et la révision à la baisse du contrat de services aériens se sont traduites par d'importantes économies (A/57/682, par. 15). Le Comité s'est fait communiquer un tableau contenant des explications plus détaillées au sujet du déploiement des aéronefs pendant la période considérée (voir plus loin, appendice IV).

40. Le Comité consultatif relève que les dépenses au titre des opérations aériennes se montaient au total à 77 712 700 dollars au 28 février 2003 (voir plus loin, appendice I), soit environ 9,7 millions par mois sur huit mois. À ce rythme, il y a un risque de dépassement des coûts d'environ 40 millions de dollars. Renseignements pris, le Comité a été informé que le faible montant prévu au titre des opérations aériennes s'expliquait par la non-exécution de contrats concernant 16 appareils, qui auraient être déployés en octobre 2002, étant donné le retard enregistré dans le déploiement des forces spéciales. Selon les renseignements complémentaires communiqués au Comité, la Mission avait prévu 46 aéronefs pour 2002/03 : 22 hélicoptères et 24 680 heures de vol et 24 avions et 39 700 heures de vol. Le Comité a été informé qu'au 28 février 2003, le total des heures de vol était de 6 092 pour les hélicoptères et de 8 650 pour les avions.

41. Les prévisions de dépenses au titre des transports aériens pour 2003/04 se chiffrent à 146 553 400 dollars, soit une diminution de 8 446 600 dollars par rapport au montant de 155 millions de dollars alloué pour 2002/03. Les prévisions concernent un total de 46 aéronefs : 26 hélicoptères et 25 500 heures de vol et 20 avions et 16 800 heures de vol.

42. Au cours des entretiens qu'il a eus avec des représentants du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que 30 aéronefs étaient déployés au 18 mars 2003. Il était prévu d'en déployer 16 de plus, dont 13 hélicoptères. Sur ces 13 hélicoptères, 8 devaient arriver dans le cadre du déploiement de l'équipe spéciale I en mai 2003. Les cinq autres seraient déployés en même que le déploiement de l'équipe spéciale II dans le courant de juillet ou plus tard. Le Comité a été informé que la procédure d'achat concernant ces cinq hélicoptères était en cours au moment où il avait des entretiens au sujet de la MONUC. Aucun fournisseur n'avait encore été trouvé pour les trois autres aéronefs.

43. Le Comité constate que pour la MONUC, comme pour d'autres missions, les contrats de transport aérien consistent en un nombre donné d'heures comprises dans un forfait, le coût des heures supplémentaires étant considérablement réduit ou nul. Le Comité a formulé des observations sur cette question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772) et a demandé au Secrétariat d'examiner et de préciser les diverses méthodes de calcul des heures forfaitaires, ainsi que les mérites relatifs du recours aux vols commerciaux et des lettres d'attribution. À ce propos, le Secrétariat devrait réviser ses estimations d'utilisation afin de veiller à ce que les contrats de services de transport aérien soient fondés sur des hypothèses réalistes.

44. Le Comité a été informé qu'au total 51 980 passagers et 21 000 tonnes de fret avaient été transportés au moyen des aéronefs de l'ONU, dont 7 025 passagers étrangers à la MONUC et 701 475,5 kilogrammes de fret ne relevant pas de la MONUC. Renseignements pris, le Comité a été informé que les chiffres relatifs aux

passagers et au fret transportés indiqués au titre de la composante 4 du rapport sur l'exécution du budget (A/57/682) étaient des chiffres globaux et incluaient les passagers et le fret énumérés au titre de la composante 1. Le Comité a été informé que les montants remboursables au titre de l'appui fourni par la Mission à des entités faisant partie des Nations Unies et d'autres entités pendant la période considérée se montaient au total à 882 100 dollars. Il a également été informé que l'espace était fourni sous réserve de disponibilité.

45. S'étant enquis des raisons pour lesquelles, selon les renseignements complémentaires, des économies de 15,2 millions de dollars au titre des carburants et lubrifiants avaient été réalisées en 2001/02, le Comité a été informé qu'elles s'expliquaient par le retard dans le déploiement, l'immobilisation provisoire d'aéronefs et un nombre d'heures de vol effectif inférieur au nombre budgétisé (voir également plus loin, appendice IV). Le Comité constate, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, qu'un montant supplémentaire de 1,2 million de dollars a été nécessaire au titre de la lutte contre l'incendie, de la sécurité, du transport de fret et du matériel d'entreposage de carburant qui n'était pas prévu dans le contrat de services aéroportuaires.

Contrat de services aéroportuaires

46. Le Comité consultatif constate, à la lecture des renseignements complémentaires qui lui ont été fournis, qu'un montant de 14,1 millions de dollars a été consacré en 2001/02 aux services de transport aérien. Il note que ce montant comprend l'hébergement et le matériel. Toutefois, il a été informé qu'il s'agissait d'un contrat à prix fixe, dans lequel les coûts de ces deux composantes n'étaient pas précisés. Le Comité rappelle les observations du Comité des commissaires aux comptes sur cette question^a.

47. Le Comité consultatif était saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le contrat relatif à des services d'aérodrome pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/57/756). Le Comité constate que, si la procédure d'appel d'offres concernant un nouveau contrat relatif à des services d'aérodrome est décrit avec force détails dans le rapport du Secrétaire général, le rapport ne contient guère de précisions au sujet du contrat proprement dit, bien qu'il ait été en place en avril 2003.

48. D'après les renseignements communiqués au Comité au cours des entretiens qu'il a eus au sujet de la MONUC, il semble toutefois qu'après avoir consacré beaucoup de temps et de travail à la question, la Mission a essentiellement accordé le marché à la même entreprise que précédemment. Il s'agit de Pacific Architect and Engineers Inc./ES-KO International Inc. (PAE/ES-KO). ES-KO est l'entreprise qui fournit les rations à la MONUC et il avait été prévu que le rôle de celle-ci se limiterait à approvisionner les camps et les cantines pour le personnel assurant les services d'aérodrome. Il a cependant été décidé de verser une indemnité journalière au lieu d'assurer les camps et cuisines. C'est pourquoi ES-KO ne fournira pas de services aéroportuaires. Le Comité a été informé que PAE/ES-KO avait été constituée expressément pour obtenir le marché. En fait, le Comité a été informé que PAE/ES-KO n'était pas immatriculée au moment où les sociétés ont été invitées à examiner les sites.

49. Le Comité consultatif relève que le cahier des charges a été élaboré sur une base de dépenses rationnelles qui permet à l'Organisation de choisir, d'activer et de

payer uniquement les prestations nécessaires (ibid., par. 14). Le coût estimatif des services aéroportuaires pour 2003/04, figurant dans les renseignements complémentaires communiqués au Comité, se chiffre à 20 millions de dollars pour cinq sites pour une période d'un an (30,3 millions de dollars pour 18 mois, selon le contrat). Le Comité a été informé qu'en vertu du nouveau contrat, l'ONU rembourserait à l'adjudicataire les frais réels liés au logement du personnel international sur la base des justificatifs présentés, à concurrence de 530 dollars par mois et par personne à Kinshasa, et de 300 dollars par mois et par personne dans les secteurs, ainsi qu'une indemnité journalière de 35 dollars par personne pour le personnel international. Ces frais sont compris dans le montant total du contrat. Le contrat prévoit un maximum de 194 internationaux et de 310 nationaux pour le personnel de l'adjudicataire.

50. Le Comité prie le Comité des commissaires aux comptes de contrôler, dans le contexte de sa nouvelle étude, la procédure de négociation et d'exécution des contrats et l'application des recommandations de l'Assemblée générale, du Comité consultatif et du Comité des commissaires aux comptes.

Transports navals

51. D'après les renseignements complémentaires dont il dispose, le Comité consultatif note que le budget pour 2003/04 prévoit une augmentation du nombre de navires, qui passerait de 13 en 2002/03 à 26 en 2003/04. Le Comité a été informé que l'assurance responsabilité pour les bâtiments était passée du montant de 446 000 dollars alloué en 2002/03 au montant estimatif de 1 823 000 dollars pour 2003/04, à cause de la prime élevée correspondant aux navires de transport que la Mission devrait exploiter sur le lac Tanganyika pour assurer la liaison entre la base logistique de Kigoma, sur la rive tanzanienne du lac et Kalemie, sur la rive congolaise. Le coût estimatif de l'assurance pour cette liaison est de 1,2 million de dollars.

Transmissions et technologies de l'information

52. Pour l'exercice qui s'est achevé le 30 juin 2002, les dépenses signalées au titre des transmissions et des technologies de l'information se montent à 33 millions de dollars, soit 2,4 millions de moins que le montant alloué de 35,4 millions de dollars. Toutefois, le Comité consultatif constate pour plusieurs rubriques d'importants dépassements qui ne sont pas pour la plupart suffisamment expliqués. Il note en particulier un excédent de dépenses de 1 317 400 dollars pour l'acquisition de matériel de transmissions, justifié par le déploiement précoce d'une station terrienne de satellite (VSAT). Ayant demandé comment un achat anticipé pouvait avoir entraîné un dépassement de coût, le Comité a été informé que les coûts supplémentaires tenaient en fait à l'achat de matériel VSAT supplémentaire qui n'avait pas été budgétisé.

53. Les prévisions de dépenses au titre des transmissions et des technologies de l'information pour 2003/04 sont de 22,7 millions de dollars, contre un montant alloué de 23,4 millions de dollars pour 2002/03. Étant donné les sommes considérables consacrées aux transmissions et aux technologies de l'information pour la MONUC au cours des trois dernières années, le Comité ne voit aucune raison d'approuver le même montant que pour l'exercice en cours.

54. Les prévisions de dépenses au titre du matériel informatique se chiffrent à 1 233 300 dollars. Le Comité a été informé que 457 ordinateurs, écrans et

imprimantes devaient être radiés, le projet de budget prévoyant le remplacement de 300 unités.

Fournitures, services et matériel divers

55. Les dépenses pour 2001/02 au titre des fournitures, services et matériel divers se sont chiffrées à 29,2 millions de dollars, le montant alloué étant de 35,5 millions de dollars. D'après les renseignements complémentaires fournis au Comité, un dépassement de dépenses de 874 400 dollars pour l'acquisition d'autre matériel correspondait à divers matériels qui auraient dû être comptabilisés au titre des installations et infrastructures. Le Comité met cet exemple en avant pour montrer avec quelle souplesse des dépenses sont imputées à cette rubrique. Le Comité a formulé des observations à ce sujet dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/57/772).

56. Le montant alloué à ce titre pour 2002/03 se monte à 44,3 millions de dollars et le montant prévu pour 2003/04 est de 36,5 millions de dollars. Le Comité constate que le gros des ressources à ce titre pour les deux exercices concerne le fret et les rations, qui représentent ensemble 35,6 millions de dollars pour 2002/03 et 29,1 millions de dollars pour 2003/04. Les dépenses au titre de ces deux rubriques étaient de 26,9 millions de dollars en 2001/02. Le Comité conteste la budgétisation de ces objets de dépense sous cette rubrique. Ils devraient figurer avec les objets de dépense auxquels ils se rapportent (c'est-à-dire les coûts afférents aux contingents et le matériel). Le Comité a fait des observations à ce sujet dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

57. S'agissant de l'acquisition d'autre matériel, le montant estimatif est de 1 107 300 dollars. Le Comité a été informé de l'existence d'un inventaire de 2 256 articles, dont aucun n'était près d'être radié. Aucun argument convaincant n'a été fourni au Comité pour justifier la dépense de 1 107 300 dollars au titre de matériel divers supplémentaire, ce montant semblant en fait constituer une sorte de fonds de réserve. De l'avis du Comité, ces dépenses devraient être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget.

Formation

58. Le Comité a été informé qu'il était prévu en 2003/04 de former 651 membres du personnel pour un coût estimatif de 619 800 dollars. En 2001/02, 145 personnes ont été formées pour un coût de 528 000 dollars. Étant donné que la MONUC en est à ses débuts et que la formation devrait jouer un rôle important dans le renforcement des capacités du personnel de la Mission, le Comité estime que le Secrétariat devrait garder à l'esprit les observations qu'il a formulées dans son rapport sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/56/887, par. 74) et réaffirme qu'il est nécessaire de mieux planifier les activités de formation du personnel et que les matières des programmes de formation devraient être adaptées au mandat des missions.

Notes

^a Documents officiels de l'Assemblée générale cinquante-septième session, Supplément No 5 et rectificatif (A/57/5 et Corr. 5), vol. II, chap. II, par. 90 à 93.

Appendice I

État au 28 février 2003 des dépenses de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépense</i>	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>
I. Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	48 581,4	24 116,7	24 464,7
Contingents	103 996,6	42 505,0	61 491,6
Police civile	6 137,8	1 797,0	4 340,8
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	158 715,8	68 418,7	90 297,1
II. Personnel civil			
Personnel international	86 308,8	51 386,2	34 922,6
Personnel recruté dans le pays	5 590,5	4 170,6	1 419,9
Volontaires des Nations Unies	6 049,4	5 876,7	172,7
Total partiel	97 948,7	61 433,5	36 515,2
III. Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	1 280,4	2 646,5	(1 366,1)
Installations et infrastructures	67 431,2	22 120,3	45 310,9
Transports terrestres	14 041,3	4 731,0	9 310,3
Transports aériens	155 000,0	77 712,7	77 287,3
Transports maritimes/fluviaux	3 903,0	2 672,9	1 230,1
Transmissions	21 092,6	9 568,5	11 524,1
Informatique	5 035,4	811,6	4 223,8
Services médicaux	7 710,9	2 417,7	5 293,2
Matériel spécial	2 872,3	1 337,9	1 534,4
Fournitures, services et matériel divers	46 901,9	21 981,9	24 920,0
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	325 269,0	146 001,0	179 268,0
Total brut	581 933,5	275 853,2	306 080,3

<i>Catégorie de dépense</i>	<i>Montant réparti (1)</i>	<i>Dépenses (2)</i>	<i>Solde inutilisé (3) = (1) - (2)</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	9 644,2	4 462,0	5 182,2
Total net	572 289,3	271 391,2	300 898,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 747,4	1 355,5	1 391,9
Total	584 680,9	277 208,7	307 472,2

Appendice II

Prévisions de dépenses détaillées de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 et analyse des variations

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
I. Militaires et personnel de police					
1. Observateurs militaires					
Indemnités de subsistance (missions)	40 110,8	39 604,9	(505,9)	(1,3)	Mandat : modification de l'effectif autorisé. La réduction des dépenses est due à la réduction du nombre d'observateurs militaires (810 au lieu de 760).
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	8 073,4	8 110,6	37,2	0,5	
Indemnité d'habillement et d'équipement	162,0	152,0	(10,0)	(6,2)	
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	235,2	–	(235,2)	–	
Total partiel	48 581,4	47 867,5	(713,9)	(1,5)	
2. Contingents					
Remboursement aux gouvernements aux taux standard	60 613,3	109 889,4	49 276,1	81,3	Modification de la portée du mandat. L'augmentation des dépenses est due au déploiement de 3 022 militaires supplémentaires.
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	16 455,0	29 135,0	12 680,0	77,1	
Prime de permission	818,0	1 156,9	338,9	41,4	
Indemnité journalière	2 207,3	3 557,6	1 350,3	61,2	
Indemnité de subsistance (missions)	0,0	–	–	–	
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	2 223,2	–	(2 223,2)	–	
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	22 497,8	28 164,3	5 666,5	25,2	
Total partiel	104 814,6	171 903,2	67 088,6	64,0	
3. Police civile					
Indemnité de subsistance (missions)	5 358,3	5 203,1	(155,2)	(2,9)	Modification de la portée du mandat. Déploiement de 100 membres de la police civile, avec deux relèves.
Voyages (déploiement, relève, rapatriement)	720,4	1 067,2	346,8	48,1	
Indemnité d'habillement	21,5	20,0	(1,5)	(7,0)	

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	37,6	–	(37,6)	–	
Total partiel	6 137,8	6 290,3	152,5	2,5	
4. Unités de police constituées	–	–	–	–	
Total I	159 533,8	226 061,0	66 527,2	41,7	
II. Personnel civil					
5. Personnel international ^a					
Traitements	31 780,6	35 655,5	3 874,9	12,2	Modification de la portée du mandat. L'augmentation est due au renforcement des effectifs (129 personnes supplémentaires).
Contributions du personnel	8 754,3	10 983,2	2 228,9	25,5	
Dépenses commune de personnel	15 075,1	12 493,1	(2 582,0)	(17,1)	
Indemnité de subsistance (missions)	30 698,8	32 322,9	1 624,1	5,3	
Total partiel	86 308,8	91 454,7	5 145,9	6,0	
6. Personnel recruté dans le pays ^b					
Traitements	4 028,8	5 081,1	1 052,3	26,1	Modification de la portée du mandat. L'augmentation est due au renforcement des effectifs (482 personnes supplémentaires).
Contributions du personnel	889,9	1 152,7	262,8	29,5	
Dépenses communes de personnel	671,8	1 025,5	353,7	52,6	
Total partiel	5 590,5	7 259,3	1 668,8	29,9	
7. Volontaires des Nations Unies	6 049,4	11 165,5	5 116,1	84,6	Modification de la portée du mandat. L'augmentation est due au renforcement des effectifs (129 Volontaires supplémentaires).
Total partiel	6 049,4	11 165,5	5 116,1	84,6	
Total II	97 948,7	109 879,5	11 930,8	12,2	
III. Dépenses opérationnelles					
8. Personnel temporaire	–	–	–	–	
9. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	
10. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	
11. Consultants	–	–	–	–	

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
12. Voyages autorisés	1 280,4	2 119,3	838,9	65,5	Modification de la portée du mandat. L'expansion des opérations suppose des déplacements supplémentaires.
13. Installations et infrastructures					
Achat d'unités préfabriquées	12 079,2	–	(12 079,2)	–	Modification de la portée du mandat. L'essentiel de la réduction porte sur les achats d'unités préfabriquées, de matériel et de fournitures.
Achat de matériel de réfrigération	1 953,7	–	(1 953,7)	–	
Achat de groupes électrogènes	2 961,7	–	(2 961,7)	–	
Achat de matériel d'épuration de l'eau	1 897,5	–	(1 897,5)	–	
Achat de matériel d'hébergement	545,7	338,2	(207,5)	(38,0)	
Achat de citernes et de pompes à essence	–	1 062,6	1 062,6	–	
Achat de mobilier de bureau	803,6	466,9	(336,7)	(41,9)	
Achat de matériel de bureau	781,8	225,3	(556,5)	(71,2)	
Achat d'équipement de sécurité	502,4	–	(502,4)	–	
Location de locaux	3 926,4	2 614,5	(1 311,9)	(33,4)	
Services collectifs de distribution	858,0	1 280,4	422,4	49,2	
Services d'entretien	22 008,5	17 877,8	(4 130,7)	(18,8)	
Services de sécurité	300,0	585,7	285,7	95,2	
Aménagement, rénovation et construction de locaux	3 593,0	3 210,0	(383,0)	(10,7)	
Papeterie et fournitures de bureau	623,1	949,3	326,2	52,4	
Pièces de rechange et fournitures	2 858,1	2 329,4	(528,7)	(18,5)	
Fournitures d'entretien	1 326,0	2 516,9	1 190,9	89,8	
Fournitures pour la défense des périmètres	2 227,6	927,4	(1 300,2)	(58,4)	
Carburants et lubrifiants	3 774,7	3 463,3	(311,4)	(8,2)	
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	490,0	991,5	501,5	102,3	
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	8 451,4	18 000,7	9 549,3	113,0	
Total partiel	71 962,4	56 839,9	(15 122,5)	(21,0)	

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
14. Transports terrestres					
Achat de véhicules	5 485,2	–	(5 485,2)	–	Modification de la portée du mandat.
Achat de matériel d'atelier	54,9	35,0	(19,9)	(36,2)	On n'a pas acheté les véhicules prévus, mais la réduction en résultant a été en partie compensée par l'augmentation des frais de location de véhicules et d'achat de carburants liée à l'appui apporté aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion.
Location de véhicules	108,0	828,0	720,0	666,7	
Réparation et entretien	–	205,8	205,8	–	
Assurance responsabilité civile	1 502,0	770,2	(731,8)	(48,7)	
Pièces détachées	2 754,9	2 572,0	(182,9)	(6,6)	
Carburants et lubrifiants	4 136,3	5 197,9	1 061,6	25,7	
Total partiel	14 041,3	9 608,9	(4 432,4)	(31,6)	
15. Transports aériens					
Matériel et fournitures	168,0	–	(168,0)	–	Modification de la portée du mandat.
Services	20 120,5	20 674,9	554,4	2,8	Diminution des frais de location d'avions et des dépenses connexes (assurance, carburants et lubrifiants, et droit d'atterrissage et manutention au sol).
Droits d'atterrissage et manutention au sol	3 138,6	2 573,9	(564,7)	(18,0)	
Indemnité de subsistance des équipages	2 502,0	2 747,3	245,3	9,8	
Carburants et lubrifiants	32 110,6	29 168,7	(2 941,9)	(9,2)	
Avions			–	–	
Assurance responsabilité civile	142,6	130,7	(11,9)	(8,3)	
Location et utilisation	43 098,5	36 481,0	(6 617,5)	(15,4)	
Hélicoptères			–	–	
Assurance responsabilité civile	88,0	98,0	10,0	11,4	
Location et utilisation	53 631,2	54 678,9	1 047,7	2,0	
Total partiel	155 000,0	146 553,4	(8 446,6)	(5,4)	
16. Transports maritimes/fluviaux					
Location et utilisation de navires	2 370,0	3 228,0	858,0	36,2	Modification de la portée du mandat.
Assurance responsabilité civile	446,0	1 823,0	1 377,0	308,7	Augmentation du nombre de patrouilles fluviales.
Carburants et lubrifiants	1 087,0	3 088,0	2 001,0	184,1	
Total partiel	3 903,0	8 139,0	4 236,0	108,5	

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
17. Transmissions					
Achat de matériel de transmissions	1 820,5	–	(1 820,5)	–	Modification de la portée du mandat. Augmentation des besoins relatifs au matériel appartenant aux contingents du fait du déploiement de 3 022 militaires supplémentaires.
Communications par réseaux commerciaux	5 327,6	3 745,6	(1 582,0)	(29,7)	
Services d'appui	2 656,1	2 085,5	(570,6)	(21,5)	
Location de matériel	–	–	–	–	
Pièces de rechange	2 462,6	4 390,1	1 927,5	78,3	
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	5 473,8	7 870,0	2 396,2	43,8	
Achat de matériel d'information du public	194,6	–	(194,6)	–	
Services d'information du public	250,0	260,0	10,0	4,0	
Fournitures et entretien	160,0	108,8	(51,2)	(32,0)	
Total partiel	18 345,2	18 460,0	114,8	0,6	
18. Informatique					
Achat de matériel	3 368,3	1 233,3	(2 135,0)	(63,4)	
Services informatiques	–	396,0	396,0	–	
Entretien et réparation du matériel	–	12,0	12,0	–	
Licences, redevances et location de logiciels	1 667,1	1 417,2	(249,9)	(15,0)	
Pièces de rechange et fournitures	–	1 170,5	1 170,5	–	
Total partiel	5 035,4	4 229,0	(806,4)	(16,0)	
19. Services médicaux					
Achat de matériel	1 104,8	222,0	(882,8)	(79,9)	Modification de la portée du mandat. Augmentation des services médicaux nécessaires pour le personnel civil et, au titre du soutien autonome, pour 3 022 militaires supplémentaires.
Services médicaux	1 953,9	5 265,0	3 311,1	169,5	
Fournitures	694,6	787,6	93,0	13,4	
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	3 957,6	5 177,8	1 220,2	30,8	
Total partiel	7 710,9	11 452,4	3 741,5	48,5	

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
20. Matériel spécial					
Achat de matériel d'observation	229,4	138,0	(91,4)	(39,8)	Modification de la portée du mandat.
Détecteurs de mines et matériel de déminage	–	25,0	25,0	–	Augmentation des besoins du fait du déploiement de 3 022 militaires supplémentaires.
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	2 642,9	3 737,3	1 094,4	41,4	
Total partiel	2 872,3	3 900,3	1 028,0	35,8	
21. Fournitures, services et matériel divers					
Achat de matériel divers	3 771,1	1 107,3	(2 663,8)	(70,6)	Modification de la portée du mandat.
Détente et loisirs	336,4	507,0	170,6	50,7	L'augmentation du coût des rations due au renforcement des effectifs militaires est la principale cause d'augmentation (5,5 millions de dollars).
Services divers	1 213,6	1 503,8	290,2	23,9	
Services de détection des mines et déminage	2 611,2	1 503,6	(1 107,6)	(42,4)	La diminution du coût des services de déminage est due au fait que ceux-ci seront assurés par les contingents.
Fourniture pour la détection des mines et le déminage	25,1	–	(25,1)	–	
Abonnements	24,0	30,0	6,0	25,0	La variation s'explique principalement par les diminutions prévues au titre des achats de matériel, des services de déminage et du fret, lesquelles sont en partie compensées par des augmentations au titre des frais bancaires, des uniformes et des rations.
Cartes	176,1	–	(176,1)	–	
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	219,1	646,9	427,8	195,3	
Équipement de protection individuelle	–	157,2	157,2	–	
Dépenses de représentation	24,0	24,0	–	–	
Vérification des comptes	90,8	95,1	4,3	4,7	
Assurance	–	50,0	50,0	–	
Frais bancaires	102,0	1 682,0	1 580,0	1 549,0	
Demandes d'indemnisation et règlements	77,2	78,0	0,8	1,0	
Fret et dépenses connexes	22 455,0	11 917,0	(10 538,0)	(46,9)	
Rations	13 174,5	17 224,3	4 049,8	30,7	
Total partiel	44 300,1	36 526,2	(7 773,9)	(17,5)	

Catégorie de dépenses faisant l'objet d'une allocation	Montant alloué (2002/03) (1)	Prévisions de dépenses révisées (2003/04) (2)	Dépenses supplémentaires (2003/04)		Analyse des variations
			Montant (3)=(2)-(1)	Pourcentage	
22. Projets à effet rapide	–	1 000,0	1 000,0	–	Modification de la portée du mandat. Les projets seront exécutés pendant la troisième phase.
Total III	324 451,0	298 828,4	(25 622,6)	(7,9)	
Total brut	581 933,5	634 768,9	52 835,4	9,1	
Recettes provenant des contributions du personnel	9 644,2	12 135,9	2 491,7	25,8	
Total net	572 289,3	622 633,0	50 343,7	8,8	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 747,4	1 700,0	(1 047,4)	(38,1)	
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–	–	
Total	584 680,9	636 468,9	51 788,0	8,9	

^a Les dépenses supplémentaires pour 2003/04 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 25 %, au lieu du taux de 20 % retenu dans les prévisions initiales.

^b Les dépenses supplémentaires pour 2003/04 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %, au lieu du taux de 15 % retenu dans les prévisions initiales.

Appendice III

État, au 28 février 2003, des postes vacants à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Unité administrative	Effectif autorisé (2002/03)	Postes occupés			Total	Nombre de postes vacants
		Personnel international	Personnel recruté dans le pays	Volontaires des Nations Unies		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	43	26	15	5	46	(3)
Groupe de soutien et de coordination pour les activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion	43	20	13	5	38	5
Division des affaires politiques	75	47	11		58	17
Section des affaires civiles	12	–	2		2	10
Section des affaires humanitaires	45	15	5		20	25
Section des droits de l'homme	61	16	13	7	36	25
Section de la protection de l'enfance	19	10	4		14	5
Bureau de l'information	82	33	68		101	(19)
Section de la coordination civile et militaire	–				–	–
Bureau du commandant de la Force	19	3	4		7	12
Bureau du Facilitateur neutre	19	10	3		13	6
Bureau du chef de la police civile	5	2	1		3	2
Total partiel, services organiques	423	182	139	17	338	85
Bureau du Directeur de l'administration	94	26	14	10	50	44
Groupe de la sécurité aérienne	24	6			6	18
Groupe du budget et du contrôle des coûts	7	2	2	3	7	–
Section de la sécurité	57	29	28	2	59	(2)
Bureau du chef des services administratifs	4	3			3	1
Section des finances	45	23	16		39	6
Section du personnel	44	20	13	3	36	8
Section des achats	34	14	4		18	16
Section des services généraux	109	34	47	17	98	11
Section de la gestion des marchés	26	15	4		19	7
Bureau du chef des services d'appui intégrés	7	4	2	1	7	–
Section des services médicaux	39	4	15	14	33	6

<i>Unité administrative</i>	<i>Effectif autorisé (2002/03)</i>	<i>Postes occupés</i>			Total	<i>Nombre de postes vacants</i>
		<i>Personnel international</i>	<i>Personnel recruté dans le pays</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Cellule Système d'information géographique	5	2	3	5	10	(5)
Section des bâtiments et des services techniques	144	28	81	33	142	2
Section du contrôle des mouvements	54	18	24	7	49	5
Section des approvisionnements	79	12	32	16	60	19
Section des opérations aériennes	77	27	42	9	78	(1)
Section des transports	167	25	126	16	167	–
Centre mixte de contrôle des opérations logistiques	37	22	8	9	39	(2)
Section des carburants	32	13	12	2	27	5
Groupe de la vérification du matériel appartenant aux contingents	12	3		2	5	7
Section des communications et des services informatiques	175	65	62	32	159	16
Total partiel, administration	1 272	395	535	181	1 111	161
Total	1 695	577	674	198	1 449	246

Annexe IV

**Explication des dépenses de transport aérien
de la Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo
pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002**

Type d'appareil	Nombre		Explication
	Prévu au budget	Effectif	
Hélicoptères			
MI-8 MTV-1	4	4	
MI-8 MTV-1	4	4	
S61N Sikorsky	2	2	Très peu d'heures de vol supplémentaires du fait qu'on a eu recours le plus possible à la formule la moins coûteuse.
MI-8T	2	2	L'appareil n'est entré en service qu'en décembre 2001.
MI-26	2	1	Les deux hélicoptères ne devaient être utilisés à plein que pendant la troisième phase. On n'a donc eu effectivement besoin que d'un hélicoptère, dont on a retardé le plus possible l'arrivée.
Total partiel	14	13	
Avions			
IL-76	4	4	
L-100 (C-130 ^a)	3	3	
AN-26	2	2	
AN-24	1	1	Appareil arrivé en décembre 2001.
AN-32	2	–	Il n'a pas été possible de se procurer ce type d'appareil. On a utilisé un Casa 212, plus petit, qui peut se poser sur des surfaces réduites. Le Casa 212 a été livré en décembre 2001. Le deuxième appareil aurait été nécessaire si la troisième phase avait été lancée.
Avion de ligne	1	1	La mise en place de cet appareil a été retardée du fait des difficultés rencontrées au cours de la passation du marché.
B-400	2	2	
B-200	1	1	
B-200 Stol	3	3	
C-212	–	1	
Total partiel	19	18	
Total	33	31	

^a Les besoins étant moindres que prévu, un appareil L-100 (C-130) a été neutralisé de juillet à octobre 2001.